

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2017

Le conseil municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, adressée le 6 juin 2017, s'est réuni en séance ordinaire le mardi 13 juin 2017 à 20 h 30, salle annexe de la mairie, sous la présidence de Monsieur CHANUT Emmanuel, Maire.

Etaient présents : E. CHANUT, V. GIABBANI, M.C. BARON, S. VIGNOL, D. CUMONT, S. PREAU, M. TOUSSAINT (à partir de 21h10), E. CHAPILLON, M-H. MOUTURAT, P. MADELENAT, M. LUTGEN, F. RAGOBERT, R. LECOLLE.

Absente excusée : C. CAGNAT (pouvoir à V. GIABBANI).

Secrétaire de séance : P. MADELENAT.

ORDRE DU JOUR

- ❖ Approbation des comptes administratifs 2016
- ❖ Approbation des comptes de gestion 2016
- ❖ Reprise et affectation définitive des résultats de 2016
- ❖ Taxe d'Aménagement (TA) : vote du taux de la part communale
- ❖ Remboursement prestation ménage salle polyvalente
- ❖ Demande subvention « Villages de l'Yonne »
- ❖ Avis pour arrêt du projet du PLU
- ❖ Admissions en non-valeur
- ❖ Achat de terrains
- ❖ Décisions du Maire
- ❖ Affaires diverses

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté, sans observation, à l'unanimité.

Monsieur CHANUT propose aux membres du conseil municipal, qui l'approuvent, de modifier l'ordre du jour comme suit :

Ajouter : - Modification du prix de vente d'un terrain à bâtir à la Côte de Bréandes.
- Demande subvention DETR pour travaux accessibilité mairie

Retirer : - Taxe d'Aménagement (TA) : vote du taux de la part communale.

CM-2017/22 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

⇒ Budget principal

	OPERATIONS EXERCICE 2016		RESULTAT	RESULTAT	RESULTAT
	Recettes	Dépenses	2016	2015 REPORTE	CLOTURE 2016
INVESTISSEMENT	258 483,18	605 592,30	-347 109,12	12 191,91	-334 917,21
FONCTIONNEMENT	1 214 310,09	900 970,84	313 339,25	489 236,02	802 575,27
TOTAL CUMULE	1 472 793,27	1 506 563,14	-33 769,87	501 427,93	467 658,06

⇒ Budget annexe Aménagement Côte de Bréandes

	OPERATIONS EXERCICE 2016		RESULTAT	RESULTAT	RESULTAT
	Recettes	Dépenses	2016	2015 REPORTE	CLOTURE 2016
INVESTISSEMENT	48 074,00	46 939,50	1 134,50	7 104,76	8 239,26
FONCTIONNEMENT	55 013,50	55 013,50	0,00	0,00	0,00
TOTAL CUMULE	103 087,50	101 953,00	1 134,50	7 104,76	8 239,26

⇒ Budget annexe du service de l'assainissement des eaux usées

	OPERATIONS EXERCICE 2016		RESULTAT	RESULTAT	RESULTAT
	Recettes	Dépenses	2016	2015 REPORTE	CLOTURE 2016
INVESTISSEMENT	9 220,59	7 088,77	2 131,82	69 258,86	71 390,68
FONCTIONNEMENT	37 052,35	11 065,59	25 986,76	48 667,93	74 654,69
TOTAL CUMULE	46 272,94	18 154,36	28 118,58	117 926,79	146 045,37

Le conseil municipal, **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte administratif du budget principal de la commune, ainsi que celui des budgets annexes, **le Maire ne prenant pas part au vote**.

CM-2017/23 - COMPTE DE GESTION 2016 DU RECEVEUR DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2016 :

- ⇒ Du budget principal de la commune,
- ⇒ Du budget annexe du service d'assainissement des eaux usées,
- ⇒ Du budget annexe de l'aménagement de la Côte de Bréandes,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- **DECLARE** que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2016 par le receveur tant pour le budget principal que pour les budgets annexes, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

CM-2017/24 - AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DE 2016

Le conseil municipal, après avoir entendu toutes les explications nécessaires de Madame BARON, adjointe aux finances, **DECIDE** d'effectuer l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2016 pour le budget principal et les budgets annexes tels qu'ils apparaissent aux tableaux ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	GLOBAL
Recettes de l'exercice	1 214 310,09	258 483,18	1 472 793,27
Dépenses de l'exercice	900 970,84	605 592,30	1 506 563,14
Résultat de l'exercice 2016	313 339,25	- 347 109,12	- 33 769,87
Résultat antérieur reporté	489 236,02	12 191,91	501 427,93
RESULTAT CUMULE 2016	802 575,27	- 334 917,21	467 658,06
Restes à réaliser - Dépenses		103 400,00	
Restes à réaliser - Recettes		83 700,00	
Solde des R.A.R.	-	19 700,00	- 19 700,00
Résultats définitifs	802 575,27	- 354 617,21	447 958,06
Résultat affecté (1068)	- 354 617,21	354 617,21	
Résultat après affectation (002)	447 958,06		

BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT DE LA COTE DE BREANDES

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	GLOBAL
Recettes de l'exercice	55 013,50	48 074,00	103 087,50
Dépenses de l'exercice	55 013,50	46 939,50	101 953,00
Résultat de l'exercice 2016	-	1 134,50	1 134,50
Résultat antérieur reporté	-	7 104,76	7 104,76
RESULTAT CUMULE 2016	-	8 239,26	8 239,26
Résultats définitifs à reporter (c/001)	-	8 239,26	

SERVICE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	GLOBAL
Recettes de l'exercice	37 052,35	9 220,59	46 272,94
Dépenses de l'exercice	11 065,59	7 088,77	18 154,36
Résultat de l'exercice 2016	25 986,76	2 131,82	28 118,58
Résultat antérieur reporté	48 667,93	69 258,86	117 926,79
RESULTAT CUMULE 2016	74 654,69	71 390,68	146 045,37
Restes à réaliser - Dépenses	-	-	
Restes à réaliser - Recettes	-	-	
Solde des R.A.R.	-	-	
Résultats définitifs	74 654,69	71 390,68	146 045,37
Résultat affecté par anticipation (1068)	-	-	
Résultat après affectation (002)	74 654,69		

CM-2017/25 – REMBOURSEMENT DU MONTANT DE LA PRESTATION MENAGE POUR LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire remémore à l'assemblée la délibération prise le 7 février 2017, pour le remboursement de l'acompte correspondant à la moitié du montant de la location de la salle polyvalente, à une habitante de PERRIGNY.

En effet, celle-ci l'a réservée pour une réunion familiale les 30 septembre et 1^{er} octobre 2017, mais la défection de sa cousine qui devait prendre une part nécessaire dans cette réunion familiale a obligé cette administrée à annuler sa réservation. Outre le remboursement du 1^{er} acompte qui a déjà été effectué, elle sollicite la restitution du montant qu'elle a versé au titre de la prestation ménage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et considérant qu'il n'y a pas lieu de conserver le paiement d'une prestation qui n'aura pas lieu,

- **DECIDE** à l'unanimité de rembourser les 120 € versés pour l'intervention d'une entreprise de nettoyage.

CM-2017/26 – VILLAGES DE L'YONNE 2017 – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire rappelle que des travaux doivent être engagés afin de permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder plus facilement à la mairie. Il est prévu d'installer une rampe d'accès avec rambarde et de changer la porte d'entrée.

Un projet de travaux a été élaboré dont le montant estimatif s'élève à 26 592,22 € HT. Celui-ci peut s'inscrire dans le cadre des opérations « Villages de l'Yonne » financées au taux de 30 % par le Conseil Général de l'Yonne. Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux aménagement	26 592,22	Subv. Conseil Général (30 %)	7 977,67
		Fonds propres	18 614,55
TOTAL :	26 592,22	TOTAL :	26 592,22

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de travaux d'aménagement d'accès à la mairie pour un montant prévisionnel de 26 592,22 € HT,
- **SOLLICITE** l'aide financière du Conseil Général au titre de l'opération « Villages de l'Yonne » 2017, soit une subvention attendue de 7 977,67 €.
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget 2017.

Arrivée de M.TOUSSAINT à 21h10

CM-2017/27 – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL PREALABLE A L'ARRET DU PROJET DU PLAN LOCAL D'URBANISME PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AUXERROIS

Monsieur le Maire, après avoir rappelé au conseil municipal que c'est la Communauté de l'Auxerrois qui détient la compétence urbanisme, expose les conditions dans lesquelles le projet de Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) a été élaboré, et à quelle étape de la procédure le projet se situe. Il informe l'assemblée délibérante des modalités selon lesquelles la concertation s'est effectuée tout au long de l'élaboration.

Monsieur le Maire présente ensuite le projet du P.L.U. et remémore les principaux objectifs fixés par la volonté municipale :

- Rationaliser et ajuster les zones d'urbanisation ;
- Mettre en adéquation le périmètre de la zone d'activités des Bréandes avec la problématique liée aux accès et aux capacités de circulation existantes ;
- Maîtriser l'étalement urbain;
- Protéger les espaces naturels et agricoles;
- Confectionner un règlement d'urbanisme adapté aux attentes actuelles.

Il rappelle également les orientations générales du PADD, à savoir : organiser le territoire pour un avenir durable et pérenniser le dynamisme local.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le code de l'urbanisme;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 24 janvier 1997 approuvant le Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) ;

Vu la délibération du 16 février 2015 du conseil municipal de PERRIGNY prescrivant la révision du P.O.S. par élaboration d'un P.L.U. et précisant les modalités de concertation ;

Vu la délibération du 7 décembre 2016 du conseil municipal de PERRIGNY relatant le débat portant sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.);

Vu le bilan de la concertation annexé à la présente délibération ; concertation organisée sous la forme de deux bulletins « spécial P.L.U. », de mise à disposition de documents du P.L.U. et notamment du zonage, de réunions de concertation avec les exploitants agricoles, les habitants

et les services de l'Etat et Personnes Publiques Associées, d'un cahier d'expression mis à disposition du public;

Vu le projet de révision du P.O.S. constitué notamment du rapport de présentation, du P.A.D.D., des orientations d'aménagement et de programmation, du règlement, des documents graphiques et des annexes ;

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DCPP/SRC/2016/0751 du 30 décembre 2016 portant création d'un nouvel établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre issue de la fusion des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de l'auxerrois et du pays coulangeois, à l'exception des communes du Coulangeron, Migé, Charentenay et Val de Mercy, devenu compétent en matière de « PLU, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » depuis le 1^{er} janvier 2017;

Vu la délibération du 8 mars 2017 du conseil municipal de PERRIGNY donnant accord à la Communauté de l'Auxerrois pour la poursuite de la procédure d'élaboration du P.L.U. engagée sur la commune ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de donner un avis favorable:
 - au bilan de concertation tel qu'il est présenté par Monsieur le Maire ;
 - pour l'arrêt du projet de révision du P.O.S. par élaboration d'un P.L.U., tel qu'il est annexé à la présente ;
- **SOLLICITE** la Communauté de l'Auxerrois pour qu'elle tire le bilan de la concertation et qu'elle se prononce sur l'arrêt du projet du PLU de la commune de PERRIGNY.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Yonne et fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois conformément à l'article R.153-3 du code de l'urbanisme.

CM-2017/28 -- ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée des demandes d'admission en non-valeur présentées par la Trésorerie d'Auxerre pour des titres de recettes émis sur les exercices budgétaires 2013 et 2014, dont les sommes n'ont pas pu être recouvrées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE D'ACCEPTER** l'admission en non-valeur des titres de recettes suivants :
 - Exercice 2013 : 23,80 € (montant inférieur au seuil de poursuite)
 - Exercice 2014 : 6,30 € (montant inférieur au seuil de poursuite).
- **DIT** que l'admission en non-valeur de ces titres porte sur un montant total de 30,10 €.
- **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours.

CM-2017/29 - ACHAT DE PARCELLES DE TERRE

Monsieur le Maire, expose à l'assemblée l'intérêt de faire l'acquisition de parcelles de terre et de bois dont M. Mme GUIBERT-QUIGNARD sont actuellement propriétaires. Ces achats permettront notamment de récupérer une bande d'une trentaine de mètres de large le long du Ru de Baulche, comme cela a déjà été fait par le passé. Une autre partie des terrains se trouve au niveau de la zone sportive derrière les ateliers municipaux et fait l'objet d'un emplacement réservé dans le futur Plan Local d'Urbanisme. De façon plus générale, le but est de former une réserve foncière pour des transactions ou opérations futures.

La surface totale acquise avoisinera les 65 318 m², dont 46 967 m² de bois et 18 351 m² de terre. Les données exactes seront connues après l'intervention d'un géomètre pour les parcelles devant être divisées.

Le coût global d'achat s'élèvera à environ 42 533 €, hors frais de notaire et indemnités d'éviction restant à la charge de la commune pour les parcelles étant en location.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles mentionnées ci-après, appartenant à M. Mme GUIBERT-QUIGNARD, représentant une superficie d'environ 65 318 m²,
- **PREND ACTE** du prix approximatif de 42 533 € pour la surface totale acquise, qui se décomposera comme suit :
 - Environ 7 045 € pour les parcelles de bois cadastrées section AB n° 194, 195, 261, 275, 279, 412, 416, 417, 433, 478, 525 et 556, section AV n° 75, 85 et 86;
 - Environ 35 488 € pour une partie des parcelles de terre cadastrées section AK n° 1, 4 et 8 et pour les parcelles de terre cadastrées section AR n° 5 et 3, AC 99 et 101 ;
- **S'ENGAGE** à inscrire la dépense dès que le montant exact sera connu, aux articles 2111 et 2117 du budget 2017, plus les frais notariés,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, dûment mandaté par délégation du maire, à signer le ou les actes notariés et tous documents se rapportant à cette affaire.

CM-2017/30 – AMENAGEMENT COTE DE BREANDES – MODIFICATION DU PRIX DE VENTE D'UN TERRAIN A BATIR

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que deux terrains cadastrés AH 455 et 456 demeurent invendus, dans le cadre du dossier d'aménagement du chemin de la Côte de Bréandes. Il s'agit de parcelles d'une surface plus importante que les autres, la première représentant 2 040 m² et la seconde 1 956 m². La délibération du 18 juillet 2013 fixait le prix de vente de ces terrains à bâtir de la façon suivante :

- Part fixe = 10 000 € TTC
- Part variable = 72 € TTC par mètre carré utile.

Le tarif doit être revu à la baisse pour s'ajuster au contexte du marché actuel. Un acheteur potentiel est fortement intéressé par la parcelle AH 456 d'une surface de 1 956 m² pour un montant s'élevant à 145 942 €, ce qui porte la part variable à 69,50 € par mètre carré utile.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** à 145 942 € le prix de vente dudit terrain,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à l'urbanisme, Monsieur CUMONT, à signer le ou les actes notariés et tous documents se rapportant à cette affaire.

CM-2017/31 – DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire revient sur le sujet des travaux d'accessibilité à la mairie, comprenant l'aménagement d'une rampe avec rambarde et le remplacement de la porte d'entrée, pour un montant total de 26 592,22 € HT. Ne sachant pas si la demande de subvention au titre des « Villages de l'Yonne » est cumulable avec la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), il propose à l'assemblée de se prononcer sur la demande de ce financement en attendant d'avoir la réponse à cette question par les services préfectoraux. Les dossiers de demande de DETR sont à transmettre en Préfecture avant le 30 juin 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de travaux d'aménagement d'accès à la mairie pour un montant prévisionnel de 26 592,22 € HT,
- **SOLLICITE** l'aide financière de l'Etat au titre de la « DETR » 2017.
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget 2017.

CM-2017/32 - DECISIONS DU MAIRE

Le conseil municipal prend acte des décisions du Maire prises en vertu de la délégation que lui a donnée le conseil municipal, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour assurer diverses tâches de gestion courante :

- N° 2017/13 du 28/04/2017 : Attribution du contrat de maintenance chauffage à la société BC Entreprise pour une durée de un an renouvelable deux fois, au prix annuel de 8 102,28 € HT.
- N° 2017/14 du 28/04/2017 : Attribution du contrat de prestations et entretien d'éclairage public à la société EIFFAGE ENERGIE Bourgogne Champagne pour une durée de un an renouvelable deux fois, au prix annuel de 3 050,00 € HT.
- N° 2017/15 du 02/05/2017 : Convention annuelle de prestation de service de balayage entre la Communauté de l'Auxerrois et la commune pour un coût horaire de 72,00 € et un tarif de traitement actualisé de 103,84 € TTC/tonne.
- N° 2017/16 du 15/05/2017 : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage par l'Agence Technique Départementale de l'Yonne – convention devis pour réfection des trottoirs rue des Sarments et rue de la Treille pour un montant d'honoraires de 1 232 € HT.

AFFAIRES DIVERSES

- Financement sécurisation des écoles : La subvention demandée au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) a été attribuée à la commune, pour un montant de 3 931,00 €, qui servira à financer une partie des travaux de sécurisation des écoles.
- Enquête publique : La consultation du public concernant l'agrandissement de l'exploitation d'un élevage de deux cent vaches laitières par l'EARL NAUDIN sur la commune de CHEVANNES est clôturée depuis le 6 juin dernier.
- Yonne Tour Sport : La commune n'a pas été retenue pour le passage de Yonne Tour Sport cette année, du fait d'un nombre trop important de candidatures présentées au Conseil Départemental.
- Aire d'alimentation du captage du Petit Riot : Un comité de pilotage ayant pour objet le lancement de l'étude sur l'occupation des sols, le diagnostic des pratiques, l'identification des risques, l'élaboration du programme d'action et l'évaluation technico-économique a eu lieu le 26 avril dernier à la Communauté de l'Auxerrois. Monsieur le Maire propose à l'assemblée de consulter le rapport concernant cette affaire en cours.
- Opération de ramassage de vieux textiles et chaussures 2017 : Le Lions Club d'Auxerre remercie chaleureusement l'implication de la municipalité et la contribution des administrés lors de la collecte 2017. C'est un total de 44 tonnes qui a été collecté au profit de la branche icaunaise de « La Ligue contre le cancer ». Le ramassage pour l'année prochaine est programmé au 14 avril 2018.
- Recours gracieux sursis à statuer : Un administré a émis un recours gracieux suite au sursis à statuer qui a été opposé à sa demande de permis de construire. La commune a fait appel à un avocat pour l'assister dans la préparation de sa réponse.
- Recensement de la population : Le prochain recensement de la population aura lieu à compter du 18 janvier 2018 sur une période d'environ 1 mois. Deux agents recenseurs sont nécessaires. Les personnes intéressées sont appelées à se faire connaître en mairie.
- Visite du Centre de Première Intervention (CPI) de PERRIGNY : Monsieur le Maire, en présence des pompiers de la commune, a reçu Monsieur le Colonel COSTE du SDIS d'AUXERRE, pour aborder différentes problématiques liées au CPI et en faire la visite par la même occasion.
- Transfert des zones d'activités économiques à la Communauté de l'Auxerrois : Monsieur le Maire et Monsieur CUMONT ont reçu en mairie un chargé de mission du cabinet

IMMERGIS qui est mandaté par la Communauté de l'Auxerrois, pour aider à définir et mettre en place les modalités de mise en œuvre concernant le transfert de la gestion de la zone d'activités à la communauté d'agglomération.

- Incivilités : De nouveaux vols de fleurs sont à déplorer non seulement au cimetière, sur des concessions de particuliers, mais également dans les bacs communaux situés dans la Grande rue.

QUESTIONS DIVERSES

M-C. BARON : expose les changements de législation en cours concernant les rythmes scolaires. Elle informe l'assemblée qu'il est possible de les modifier pour la rentrée 2017/2018, mais il faut se prononcer avant le 20 juin prochain et avoir l'accord du conseil d'école (instituteurs, parents d'élèves, représentants de la commune), pour pouvoir soumettre la demande à l'inspection académique. La décision ne serait donc pas connue avant courant juillet.

Lors du dernier comité de pilotage, toutes les parties présentes se sont accordées sur le fait qu'il serait préférable de reporter cette question pour l'année scolaire suivante, ce qui laisserait davantage de temps pour en étudier toutes les modalités d'application. Après réflexion, les enseignants ont fait savoir qu'ils seraient finalement prêts pour un passage à 4 jours dès septembre 2017.

Le conseil municipal ne souhaite pas opter pour cette solution. En effet, de nombreux facteurs entrent en ligne de compte (intervenants qui animent les Nouvelles Activités périscolaires, personnel communal, organisation des parents...). Par ailleurs c'est avant tout l'intérêt et le bien-être des enfants qui doivent primer, d'autant plus que le bilan des NAP pour cette année est plutôt positif avec un taux de participation de 45%, les parents et enfants étant globalement satisfaits du service rendu. L'assemblée propose donc de reporter cette question pour un éventuel changement à la rentrée 2018/2019, ce qui permettra d'avoir d'avantage de recul quant à cette réforme.

D.CUMONT : Informe que la date butoire de remise des offres dans le cadre du marché des eaux usées de la rue des Ecoles est fixée au vendredi 16 juin prochain. La commission se réunira dans la foulée pour l'ouverture des plis.

Il indique qu'une réunion de conseil communautaire aura lieu le jeudi 15 juin à la salle de VENOY.

M. LUTGEN : Demande si un passage de l'épareuse est prévu sur la commune et remarque qu'il y a de très hautes herbes au niveau du panneau « STOP » à Mocquesouris.

Monsieur le Maire répond que le passage de l'épareuse est en cours, les agents communaux ont commencé la semaine précédente par les bas-côtés. Le problème des herbes hautes au carrefour de Mocquesouris sera rapidement signalé à l'ATR qui est seule compétente sur la RD31.

F. RAGOBERT : Signale qu'une haie appartenant à un particulier empiète largement sur le domaine public dans la Grande rue. Monsieur le Maire rappelle qu'il est de la responsabilité de chacun d'entretenir ses arbustes et autres. Des courriers vont être prochainement envoyés à un certain nombre d'habitants concernés.

Le trottoir se creuse légèrement à un point de la Grande rue. S.VIGNOL répond que le programme de travaux ne prévoit pas la réfection des trottoirs de cette voie dans l'immédiat. Il faudra simplement envisager de mettre un emplâtre à l'endroit concerné.

S.VIGNOL : Indique qu'un chiffrage a été demandé à trois entreprises pour l'installation de lampadaires (remplacement des existants et mise en place d'un nouveau) dans le secteur des rues des Pessiaux et des Sarments. Le mieux-disant sera retenu.

La réunion de préparation du 13 juillet 2017 a eu lieu. Il n'y aura pas de groupe de musique cette fois-ci, du fait du faible nombre de spectateurs constaté les années précédentes.

Compte tenu du contexte actuel et des besoins accrus en matière de sécurisation des manifestations, le cortège de la retraite aux flambeaux devra être davantage encadré cette année.

La liste pour le matériel de prêt à destination des associations a été mise à jour.

Le tirage au sort pour les emplois saisonniers a eu lieu. Il y aura une personne aux mois de juillet et août pour l'entretien des espaces verts et uniquement quelqu'un en juillet pour l'entretien des locaux.

V.GIABBANI : Propose d'organiser prochainement une réunion CCAS en prévision de l'organisation du repas annuel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45.